

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Gestion des Instances
AM/CM

Publication par affichage, le

**Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2022 en vertu de l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO
a été élu secrétaire de séance et a donné lecture des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022 : adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

DESIGNATIONS

**N°1 DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES
MARCHÉS FORAINS**

Le Conseil Municipal a décidé :

- De désigner M^{me} Valérie BARBOILLE pour siéger à la Commission Extra-municipale des Marchés Forains.

N°2 DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal a décidé :

- De désigner M. Antoine KARAM pour siéger à la Caisse des écoles.

**N°3 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN MACE**

Le Conseil Municipal a décidé :

- De désigner M^{me} Véronique RONDOT comme représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du collège Jean MACE.



PETITE ENFANCE

N°4 ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA CRECHE DES GOELANDS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution de la Délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche des Goélands à la société « Petit Chaperon rouge »,
- D'approuver le contrat de concession de service public et autoriser le Maire ou son adjointe déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'UNANIMITE (3 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. ABITBOL).

N°5 ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA CRECHE BLANCHE NEIGE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution de la Délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche Blanche Neige à la société « Petit Chaperon rouge »,
- D'approuver le contrat de concession de service public et autoriser le Maire ou son adjointe déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'UNANIMITE (3 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. ABITBOL).

SANTE

N°6 CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME ET LE CENTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville, l'Etablissement Public de Santé ERASME et le Centre Hospitalier Théophile Roussel,
- D'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

Adopté à l'UNANIMITE.

COMMERCE

N°7 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention de partenariat à passer avec Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France pour faciliter la création d'une association de commerçants,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Adopté à l'UNANIMITE.

SPORT ET CULTURE

N°8 ADOPTION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les tarifs relatifs aux activités de l'Ecole Municipale des Sports comme suit :

1 – Tarifs annuels* incluant 33 séances (une par semaine hors vacances scolaire) pour les activités sportives le mercredi à la demi-journée.

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	32,34 €	117,81 €	135,30 €	151,47 €	164,67 €	187,44 €	200,97 €
Tarif maximum	117,81 €	135,30 €	151,47 €	164,67 €	187,44 €	200,97 €	

2 – Tarifs annuels* incluant 33 séances pour les activités sportives le mercredi matin combiné avec le centre de loisirs (1/2 journée sportive, + repas du midi + ½ journée centre de loisirs)

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	98,01 €	364,65 €	433,62 €	501,27 €	561,99 €	617,76 €	689,37 €
Tarif maximum	364,65 €	433,62 €	501,27 €	561,99 €	617,76 €	689,37 €	

*Tarifs appliqués sur les mêmes bases que les tarifs du centre de loisirs.

3 – Tarifs annuels* pour les activités sportives en fin de journée la semaine et le samedi.

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	16,17 €	58,91 €	67,65 €	75,74 €	82,34 €	93,72 €	100,48 €
Tarif maximum	58,91 €	67,65 €	75,74 €	82,34 €	93,72 €	100,48 €	

*Tarifs appliqués sur les mêmes bases que les tarifs du CEL.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT MUNICIPAL DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (IMEPS)

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'attribuer une subvention de 29 000 € à l'IMEPS au titre de l'année 2022.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°10 ADOPTION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les tarifs relatifs aux activités du conservatoire comme suit :

1 – Pour le cursus musical 1^{er} cycle (instrument, formation musicale, pratique collective), l'éveil Musical, le cursus chorégraphique 1^{er} cycle (danse classique, danse modern' jazz), la danse hip hop et l'art Dramatique :

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	85 €	115 €	150 €	190 €	230 €	256 €	288 €
Tarif maximum	115 €	150 €	190 €	230 €	256 €	288 €	
Tarif Adultes	150 €	190 €	230 €	270 €	296 €	328 €	350 €

2 – Pour le cursus musical et le cursus chorégraphique 2^e cycle :

- Cursus musical 2^e cycle (instrument, formation musicale, pratique collective)
- Cursus chorégraphique 2^e cycle (danse classique, danse modern' jazz)

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	95 €	130 €	165 €	200 €	240 €	268 €	302 €
Tarif maximum	130 €	165 €	200 €	240 €	268 €	302 €	
Tarif Adultes	170 €	210 €	250 €	290 €	318 €	352 €	372 €

3 – Pour le cursus musical et le cursus chorégraphique 3^e cycle :

- Cursus musical 3^e cycle (instrument, formation musicale, pratique collective)
- Cursus chorégraphique 3^e cycle (danse classique, danse modern' jazz)

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	99 €	135 €	170 €	210 €	250 €	280 €	315 €
Tarif maximum	135 €	170 €	210,00 €	250 €	280 €	315 €	

4 – Cours collectifs

- Pratique collective,
- Formation musicale,
- Musique Assistée par Ordinateur.

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimum	50 €	65 €	80 €	95 €	115 €	136 €	155 €
Tarif maximum	65 €	80 €	95 €	115 €	136 €	155 €	

5 – Frais d'inscription annuels

- Elèves de moins de 25 ans : 30 €,
- Elèves de plus de 25 ans : 50 €.

6 – Locations d'instruments et de studios

- Location mensuelle des instruments : 15 €.
- Carte annuelle d'accès aux studios de répétition du conservatoire : 50 €.

7 – Locations de studios de répétitions au Zik studio

Grand studio	1 heure	18 €
	Forfait 10 heures	150 €
Petit studio	1 heure	12 €
	Forfait 10 heures	100 €

Adopté à l'UNANIMITE.

N°11 CONVENTION ENTRE LE CONSERVATOIRE ET LE CENTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la signature de la convention avec le Centre Hospitalier Théophile Roussel portant sur l'accueil d'élèves en situation de handicap,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITE.

RESSOURCES HUMAINES

N°12 CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL ET D'UNE FORMATION SPECIALISEE UNIQUE COMMUNS POUR LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES ET MISE EN PLACE DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMMUNES A LA VILLE, AU CCAS ET A LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la création d'un Comité Social Territorial local commun pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Suresnes, avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à 5 et, en nombre égal, les représentants suppléants,
- De maintenir la parité numérique avec le collège employeur et fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 et, en nombre égal, les représentants suppléants,
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le Comité Social Territorial et la formation spécialisée,
- De maintenir la présence en Comité technique d'agents de la collectivité à titre consultatif,
- De mettre en place des commissions administratives paritaires (A, B et C) et une commission consultative paritaire communes pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Suresnes.

Adopté à l'UNANIMITE.

ENVIRONNEMENT

N°13 CONVENTION TRIPARTITE D'ACCES AUX DECHETERIES DE NANTERRE ET GENNEVILLIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention tripartite avec l'EPT POLD et le Syctom permettant aux services techniques de la ville d'accéder aux déchèteries de Nanterre et de Gennevilliers,
- D'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tous documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITE.

AFFAIRES SCOLAIRES

N°14 APPROBATION DU CHANGEMENT DE NOM DU COLLEGE JEAN MACE EN COLLEGE HUBERT GERMAIN

Le Conseil Municipal a décidé :

- De donner un avis favorable au changement de nom du collège public Jean MACE en Collège public Hubert GERMAIN.

Adopté à l'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

N°15 POLD : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter la modification de la convention constitutive de groupement de commandes par voie d'avenant (n°1) qui étend la convention initiale aux contrats de prestations de service et de fournitures courantes,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer et notifier les marchés susvisés au nom de la Commune de Suresnes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°16 ACCEPTATION DU PRIX DE LA VENTE AUX ENCHERES D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter le prix de 32 512 € de la vente aux enchères du véhicule communal IRIBUS.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°17 ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les modifications des tarifs de la taxe de séjour pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023,

Adopté à l'UNANIMITE.

N°18 MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ De maintenir les indemnités des élus conformément à la délibération du 27 janvier 2022,
- ❑ D'attribuer à chacun des nouveaux conseillers délégués, dans le respect de l'enveloppe budgétaire globale, l'indemnité suivante : 590,86 € brut,
- ❑ D'acter la majoration des 15% pour ces deux conseillers délégués, la Ville étant ancien chef-lieu de canton, conformément à l'article L. 2123-22 du CGCT.

Fonction	Montant de l'indemnité mensuelle avec le vote du taux par rapport à l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15%	Montant de l'indemnité mensuelle perçue
Maire	59,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 2316,14 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 2663,56 € brut	2 663,56 € brut
Premier Maire adjoint	34.72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1350,40 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 1552,96 € brut	1 552,96 € brut
Du 2 ^e au 15 ^{ème} adjoint au Maire	27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1050,14 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 1 207,66 € brut	1 207,66 € brut
16 ^e adjoint	L'adjoint renonce à sa rémunération		
3 conseillers municipaux auquel le Maire délègue une partie de ses fonctions	13,21% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 513,79 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 590,86 € brut	590,86 € brut
23 conseillers municipaux	4,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 164,13 € brut		164,13 € brut

Adopté à l'UNANIMITE (1 abstention : Stéphane PERRIN-BIDAN).

Communications

- Rapport de la commission communale pour l'accessibilité 2020/2021,
- Information sur le dispositif voisins vigilants.

Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) / Durée
MARCHES			
22MG000014	Reproduction de dossiers et tirage de plans pour les services de la Ville de Suresnes	CHAUMEIL ILE DE France	4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 15 000 € HT
21MG000069	Travaux de désamiantage des bâtiments gérés par la ville de Suresnes	AVENIR DECONSTRUCTION	4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 1 000 000 € HT
21MG000075	Mission AMO : Etudes de faisabilité et pré-opérationnelle pour la réalisation d'un complexe aquatique à vocation sportive, ludique et de bien-être (avec des activités humides et sèches) sur le territoire de la ville de Suresnes	SAS MISSION H2O cotraitants : AUREM SAS et LOIRE HENOCHSBERG AARPI	3 ans fermes Partie forfaitaire : 32 950 € HT Partie à bons de commande : Sans montant minimum Montant maximum : 60 000 € HT sur la durée du marché
21MG000092	Contrat d'exclusivité pour l'hébergement des progiciels Gnau et Nuel (hébergement de données et de contenus, accessibles à distance via une connexion internet)	OPERIS	1 an reconductible 3 fois Montant forfaitaire : 3 775 € HT sur chaque période
21MG000101	Externalisation du stockage des archives courantes et intermédiaires des services de la Ville de Suresnes	VECTURA ARCHIVAGES	4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 16 000 € HT
22MG000002	Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation en gazon synthétique, l'agrandissement du terrain d'honneur stade Maurice Hubert ainsi que l'éclairage du terrain - Pratique du football	SPORTS INITIATIVES	18 mois fermes Montant forfaitaire : 21 687 € HT

AVENANTS			
17MG000120	<p>Marché : location et entretien des vêtements de travail pour les agents du service restauration de la ville de Suresnes</p> <p>Objet de l'avenant : augmentation de 4 mois de la durée du marché</p>	SAS INITIAL	<p>Montant de l'avenant : + 10 200 € HT</p> <p>Montant maximum : - initial : 150 000 € HT - après avenant : 160 200 € HT</p>
19MG000085	<p>Marché : fourniture et livraison de cartes cadeaux pour les services de la ville de Suresnes</p> <p>Objet de l'avenant de prolongation : modification du BPU - ajout des cartes à 30€ pour les agents ayant participé au centre de vaccination</p>	EDENRED France	<p>Montant de l'avenant : + 5 346 € HT</p> <p>Montant maximum : - initial : 40 000 € HT - après avenant : 45 346 € HT</p>
17MG000094	<p>Marché : travaux et maintenance sur les équipements liés à la sécurité incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux et sites gérés par la ville de Suresnes</p> <p>Objet de l'avenant : prolongation de 4 mois du marché</p>	ERIS	<p>Montant de l'avenant : + 75 085 € HT</p> <p>Montant maximum : - initial : 4 000 000 € HT - après avenant : 4 075 085 € HT</p>
17MG000097	<p>Marché : travaux d'extension, de rénovation et de maintenance des systèmes de détection intrusion et de vidéoprotection de la ville de Suresnes</p> <p>Objet de l'avenant : prolongation de 4 mois du marché</p>	EIFFAGE ENERGIE	<p>Montant de l'avenant : + 138 768,16 € HT</p> <p>Montant maximum : - initial : 4 000 000 € HT - après avenant : 4 138 768,16 € HT</p>
21MG000012	<p>Marché : mission de vérification des mémoires de travaux, de pilotage de chantiers et de diverses prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ville de Suresnes</p> <p>Objet de l'avenant : changement de titulaire. Après le décès du titulaire, c'est son épouse qui reprend la société</p>	CERC ALBIN	Pas d'incidence financière

DECISIONS :

N°22010, 15, 18, 24, 25, 30, 32, 33 et 34 - Demande de subventions.

N°22011 - Occupation des locaux du Centre Médical Municipal de Suresnes.

N°22012 - Approbation de la modification des modalités de facturation des activités périscolaires pendant la crise sanitaire.

N° 22013, 19 et 26 - Décisions d'ester en justice.

N°22014 - Mise à disposition de locaux entre la Ville, le collège Henri Sellier et le Département des Hauts-de-Seine.

N°22016, 17, 27, 29 - Régies.

N°22020 et 22 - Prêts de véhicules à titre gracieux.

N°22021 - Renouvellement d'un bail de mise à disposition de locaux au 14 avenue Charles de Gaulle à Suresnes avec l'association ASDES.

N°22023 - Approbation du prix de vente d'un livre au Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

N°22031 - Mise à la réforme et cession gratuite d'un véhicule au lycée Chappe à Nanterre.

QUESTIONS ORALES.

Séance levée à 21h30.

Fait à Suresnes, le

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes